

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que les règlements RCA23-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA23-08-1 sur les tarifs et 878-50 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 4 avril 2023.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 5 avril 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement